

## **Conseil municipal**

### **Compte-rendu de la réunion du 26 février 2010**

#### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Le conseil municipal :

- Approuve la mise en place de deux commissions : cohésion sociale et emploi et jeunesse, éducation et politique de la ville se substituant à la commission cohésion sociale, jeunesse et égalité des droits ; fixe ainsi à sept le nombre de commissions municipales permanentes du conseil municipal ; précise que l'article 7 du règlement intérieur sera modifié en conséquence ; accepte à l'unanimité la désignation des membres des commissions municipales à main levée en application de l'article L 2121- 21 du Code Général des Collectivités Territoriales et désigne pour chaque commission les membres ;
- Accepte le principe de la constitution d'un SIVU et l'adhésion de la collectivité à cette nouvelle structure intercommunale ; dit que le transfert des compétences liées à la production des repas est différé à la mise en ordre de marche de la cuisine centrale intercommunale ; approuve les statuts du syndicat intercommunal à vocation unique de restauration collective et autorise Monsieur le Conseiller Général Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la constitution du SIVU ;
- Désigne les représentants au sein du SIVU de restauration collective ;
- Décide de l'adhésion de la ville de Saint Jean de la Ruelle au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique à créer, regroupant les communes d'Orléans et Saint Jean de la Ruelle, et ayant pour objet « La maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de l'Eco-quartier des Groues, du lancement des études à l'achèvement de l'opération » ; dit que le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique se dénommera « Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Eco-quartier des Groues » ; approuve les statuts du syndicat intercommunal à vocation unique et son périmètre d'intervention ; délègue Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires et notamment saisir Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, en vue de la création du Syndicat à Vocation Unique de l'Eco-quartier des Groues et autorise Monsieur le Conseiller Général Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la constitution du SIVU ;
- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes avec la ville d'Orléans dans le cadre de l'aménagement de l'éco quartier des Groues ; accepte à l'unanimité la désignation des représentants de la ville de Saint Jean de la Ruelle à la commission ad hoc du groupement à main levée en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ; désigne Monsieur le maire et les membres désignés pour représenter la ville de Saint Jean de la Ruelle en qualité de titulaires et de suppléants à la commission ad hoc du groupement de commandes et autorise Monsieur le Conseiller Général Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;

#### **DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

##### **POLE AMENAGEMENT**

Le conseil municipal :

- Décide de mettre en œuvre une procédure de modification du plan local d'urbanisme de Saint Jean de la Ruelle, conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, sur les parcelles situées dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté « Alleville Nord » ;
- Dans le cadre du projet de développement commercial du site des Trois Fontaines, décide de reporter la date butoir de la condition résolutoire à l'acte de vente du 14 décembre 2007, au 31 juillet 2011 ; autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes les pièces à intervenir et dit que les dépenses relatives aux frais notariés seront inscrites au budget ;

- Dit que la parcelle cadastrée AN 562p est désaffectée du domaine public communal ; décide de déclasser du domaine public communal cette parcelle et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes les pièces à intervenir ;
- Décide d'aliéner la parcelle cadastrée AN n°562p lieudit « La Grande Pièce » et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes les pièces à intervenir ;
- Dit que les parcelles cadastrées AX n<sup>os</sup> 90p, 302p, 240p, 243p, 245p, 249p et 250p sont désaffectées du domaine public communal ; décide de déclasser du domaine public communal ces 7 parcelles et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes les pièces à intervenir ;
- Décide d'aliéner les parcelles cadastrées AX n<sup>os</sup> 90p, 302p, 240p, 243p, 245p, 249p et 250p ; autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes les pièces à intervenir ; autorise l'OPH d'Orléans « Les Résidences de l'Orléanais » à déposer toute demande de permis de construire ainsi que ses éventuels modificatifs, pour la construction de 17 logements sur les parcelles cadastrées AX n<sup>os</sup> 90p, 302p, 240p, 243p, 245p, 249p et 250p, appartenant à la Ville de Saint Jean de la Ruelle et à signer toutes les pièces à intervenir ;
- Dit que la parcelle cadastrée BC n°638, d'une superficie de 296 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une partie de dépendance de la rue de la Vallée est désaffectée du domaine public communal ; décide de déclasser du domaine public communal ce bien et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes les pièces à intervenir ;
- Décide d'aliéner la parcelle cadastrée BC n°638, d'une superficie de 296 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une partie de dépendance de la rue de la Vallée et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes les pièces à intervenir ;
- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée BC n°222p située rue de la Vallée et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes les pièces à intervenir ;
- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée AD n°207p située rue de la Haute Jarretière et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes les pièces à intervenir ;
- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées AD n<sup>os</sup> 201p, 209p, 210p, 211p et 212p situées rue de la Haute Jarretière et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes les pièces à intervenir ;
- Prend acte du bilan des cessions et acquisitions d'immeubles réalisées par la commune au cours de l'année 2009 ;

#### **POLE ENVIRONNEMENT**

- Le conseil municipal décide d'approuver la convention de partenariat avec la Jeune Chambre Economique d'Orléans (thermographie aérienne) et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces à intervenir ;

#### **DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'EDUCATION**

##### **POLE EDUCATION ET POLITIQUE DE LA VILLE**

Le conseil municipal

- Autorise la réalisation des projets retenus par la commission cohésion sociale, jeunesse et égalité des droits pour l'année civile 2010 ; décide de prendre en charge les frais de séjour selon les modalités retenues par la commission et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer les pièces y afférant ;
- Approuve les termes de la convention tripartite de prévention spécialisée 2010 avec le Conseil Général du Loiret et l'association AIDAPHI et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer ladite convention et toutes les pièces y afférant ;

- Approuve les termes de la convention de partenariat à passer avec la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire et les Résidences de l'Orléanais OPH d'Orléans – Les Résidences de l'Orléanais, ayant pour objet de fixer les responsabilités des parties et les conditions techniques et financières d'exécution pour l'installation de points enterrés pour la collecte des ordures ménagères dans le cadre du projet de rénovation urbaine des Salmoneries et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer ladite convention ;
- Décide de solliciter le versement de deux subventions auprès de l'Agence Nationale de Cohésion Sociale lesquelles se déterminent comme suit : 26 300 € pour l'action « JEUNES ACTIFS » ; 20 019 € pour l'action « EQUIPE EMPLOI FORMATION » et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer les pièces y afférant ;

#### **POLE JEUNESSE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS**

- Le conseil municipal décide de demander deux aides financières aussi élevées que possible, pour l'organisation de deux projets pour l'année 2010 auprès de la cellule ville vie vacances et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer les pièces y afférant ;

#### **DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

##### **POLE AFFAIRES JURIDIQUES**

Le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer le marché « fourniture de carburants et fioul domestique année 2010 » avec les entreprises attributaires et toutes les pièces y afférant ;
- Autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à souscrire les marchés « opération de travaux d'entretien de voirie sur l'année 2010 » avec les entreprises attributaires et à signer toutes les pièces y afférant ;

##### **POLE FINANCES**

Le conseil municipal :

- Décide de fixer les taux de fiscalité directe pour l'année 2010 comme suit : Taxe d'habitation 15,97% ; Taxe sur le foncier bâti 32,71% ; Taxe sur le foncier non bâti 82,45% et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à solliciter le financement du Conseil Général, du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et de la Ligue de Football Amateur pour la réalisation d'un mini terrain de sport en gazon synthétique ; à demander le bénéfice d'un préfinancement pour cette opération et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- Accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 163.000€, représentant 7.90% d'un emprunt d'un montant de 2.065.000€ que les Résidences de l'Orléanais se proposent de contracter auprès de la caisse des dépôts et consignations, ce prêt étant destiné à financer les travaux de réhabilitation de 374 logements dans le quartier des Salmoneries ;

#### **DIRECTION DE LA CULTURE ET DES SPORTS**

##### **CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL**

Le conseil municipal décide de procéder au règlement de l'adhésion 2010 de la ville à la Fédération Française de l'Enseignement Musical (FFEM) pour la somme de 400 € et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

## **DIRECTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Le conseil municipal :

- Décide de sortir de l'actif du budget principal le véhicule Renault immatriculé 7136VC45 d'une valeur à l'actif de 12.958,17€, et de sortir de l'actif du budget annexe de l'eau le véhicule Renault R5 immatriculé 1607SQ45 d'une valeur à l'actif de zéro euro ; autorise la vente à la société Warsemann, sise 22 avenue de Cheverny à Bracieux (41250) des véhicules pour la somme de 1.000,00 € pour chacun des véhicules et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier ;
- Décide de sortir de l'actif du budget principal l'autocar Renault de Type F1 immatriculé 7709VL45 d'une valeur à l'actif de 1.873,69€ ; autorise la vente à la société Atlantic Cars sise ZI Toussaint Catros, 6 rue du Diamant, 33185 LE HAILLAN de l'autocar Renault de type FR1, immatriculé 7709VL45 pour la somme de 3.000,00 € et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier ;
- Décide de sortir de l'actif du budget principal le véhicule Renault de Type KANGOO immatriculé 9126WX45 d'une valeur à l'actif de zéro euro ; autorise la vente à la société Carrier TRANSICOLD sise Z.A. des Muids, 11, rue des Muids, 45140 INGRE du véhicule Renault de type KANGOO, immatriculé 9126WX45 pour la somme de 1.100,00 € et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier

## **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **POLE ADMINISTRATION DU PERSONNEL**

- Le conseil municipal décide les modifications du tableau des emplois permanents de la collectivité territoriale.

Pour extrait en mairie le 1<sup>er</sup> mars 2010  
Christophe Chaillou  
Conseiller Général du Loiret  
Maire de Saint Jean de la Ruelle